

Acte n°2024-04

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 avril 2024,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'acte 2022-04 du 25 avril 2022 portant information sur la charge de mission « référente laïcité » ;
- Vu** la présentation du rapport d'activité par Mme Samia Langar, référente laïcité,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Présentation du rapport d'activité de la référente laïcité

Madame Samia Langar, référente laïcité de l'Université Lyon 2, présente le rapport d'activité, de l'année 2022/2023, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 15 avril 2024

La Présidente

Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 19 avril 2024
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 avril 2024